

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00704 Numéro SIREN : 490 923 976 Nom ou dénomination : A.C.M.G. INTERIM
--

Ce dépôt a été enregistré le 05/08/2019 sous le numéro de dépôt 7437

Greffe du tribunal de commerce de MELUN



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 05/08/2019

Numéro de dépôt : 2019/7437

Déposant :

Nom/dénomination : A.C.M.G. INTERIM

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 490 923 976

N° gestion : 2006 B 00704



AF CONSEIL
15 rue Roger Salengro
92130 Issy les Moulinéaux
Cie Régionale de Paris

Jean GAULLIER
38, rue du Maréchal Foch
78690 LES ESSARTS LE ROI
Cie régionale de Versailles

A.C.M.G INTERIM

**Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 100.000 Euros**

**Siège social :
6, rue du Général de Gaulle
77000 MELUN**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

* *
*



RAPPORT SUR DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE LA SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

ACMG Intérim

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

A l'associé unique,

1 – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **ACMG INTERIM** relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 – Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

5 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidence.

6 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

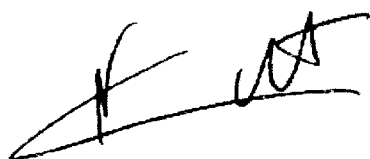
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

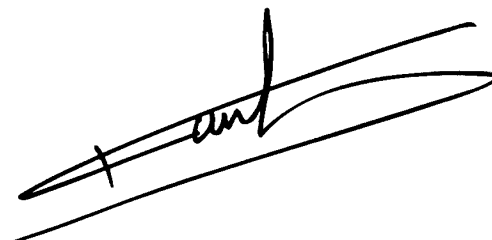
Fait à Paris, le 13 juin 2019

AF CONSEIL



Alain FORT

Commissaire aux comptes
Compagnie Régionale de Paris



Jean GAULLIER

Commissaire aux comptes
Compagnie Régionale de Versailles

BILAN ACTIF

Actif				
Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	19 830	19 432	398	1 231
Fonds commercial	19 000		19 000	19 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	80 005	53 170	26 836	16 404
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations	15 328		15 328	18 516
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	100 234		100 234	69 264
Actif immobilisé	234 398	72 602	161 796	124 416
Stocks de matières premières, d'approvisionnements				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stock de marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	2 228 989	144 157	2 084 832	2 016 475
Autres créances	801 928		801 928	533 240
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Dont actions propres				
Disponibilités	6 636		6 636	106 062
Charges constatées d'avance	4 081		4 081	6 530
Actif circulant	3 041 634	144 157	2 897 477	2 662 306
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion (actif)				
TOTAL	3 276 032	216 759	3 059 273	2 786 722



BILAN PASSIF

Passif		
Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Capital social ou individuel	100 000	100 000
<i>Dont versé</i>	100 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
<i>Dont écart d'équivalence</i>		
Réserve légale	10 000	10 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours		
Autres réserves		
<i>Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants</i>		
Report à nouveau	245 616	198 200
RESULTAT DE L'EXERCICE	214 154	247 416
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Capitaux propres	569 770	555 616
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Provisions pour risques et charges		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	300 835	324 577
Emprunts et dettes financières divers	1 066	
<i>Dont emprunts participatifs</i>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	82 126	90 347
Dettes fiscales et sociales	1 107 454	1 185 994
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 141	
Autres dettes	996 882	630 188
Produits constatés d'avance		
Dettes	2 489 503	2 231 107
Ecart de conversion (passif)		
TOTAL	3 059 273	2 786 722



[Signature]

COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	France	Export	Montant N	Montant N-1
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	6 537 094		6 537 094	6 597 051
Chiffre d'affaires net	6 537 094		6 537 094	6 597 051
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges			126 848	285 448
Autres produits			664	
Produits d'exploitation			6 664 606	6 882 499
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variations de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			860 858	725 299
Impôts, taxes et versements assimilés			193 417	218 271
Salaires et traitements			3 970 310	4 085 381
Charges sociales			1 192 588	1 228 450
Dotations aux amortissements sur immobilisations			9 541	7 040
Dotations aux provisions immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			80 361	68 178
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			103 414	253 022
Charges d'exploitation			6 410 489	6 585 641
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			254 117	296 859
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			1 600	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Produits financiers			1 600	
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			3 438	412
Différences négatives de change				



[Signature]

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Charges financières	3 438	412
RÉSULTAT FINANCIER	(1 838)	(412)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	252 279	296 447
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 604	2 372
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Produits exceptionnels	1 607	2 372
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	36 430	51 400
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 302	3
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Charges exceptionnelles	39 732	51 403
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(38 125)	(49 031)
Participation des salariés au résultat de l'entreprise		
Impôt sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	6 667 813	6 884 871
TOTAL DES CHARGES	6 453 659	6 637 455
BÉNÉFICE OU PERTE	214 154	247 416



[Handwritten signature]

ANNEXE



PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions	30 ans
Agencements et aménagements des constructions	7 à 10 ans
Installations techniques	7 à 10 ans
Matériels et outillage industriels	5 à 7 ans
Matériel de transport, informatique et mobilier	3 à 7 ans

b) Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

c) Titres de placements

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur achat.

Le cas échéant, les valeurs mobilières peuvent être dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice
- pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

d) Stocks

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués ont été évalués à leur coût de production. Les charges fixes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks (et en cours) ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux (et en excluant les frais financiers).

Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.



[Signature]

e) CICE

Le Cice a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et de reconstitution de leur fonds propres (Art244 quater C du CGI).

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le CICE s'élève à 236 887€uros et a été inscrit en diminution des charges du personnel, dans le compte 649100.

L'entreprise ne peut utiliser le CICE pour financer une hausse de la part des bénéfices distribués ou augmenter les rémunérations des personnes exerçant les fonctions de direction.

f) Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Une provision pour dépréciation des comptes clients a été comptabilisée au titre de l'exercice pour la somme de 80 361,21€uros

g) Engagements reçus

Un abandon de créance avec clause de retour à meilleur fortune pour un montant de 91 000€ a été établi avec la société Mère ACMG Finance.

Il a été comptabilisé à la clôture de l'exercice, un retour à meilleur fortune de 36 404€, imputé au compte 671800.

Le montant restant à rembourser s'élève à 0€.



IMMOBILISATIONS

Augmentations			
Rubriques	Valeur brute début d'exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports, création, virements
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	38 830		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	21 491		10 988
Matériel de transport	324		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	39 051		8 152
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total des immobilisations corporelles	60 866		19 139
Participations et mises en équivalence			
Autres participations	18 516		(3 188)
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	69 264		30 970
Total des immobilisations financières	87 780		27 782
TOTAL	187 476		46 921

Diminutions				
Rubriques	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors-service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			38 830	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers			32 479	
Matériel de transport			324	
Matériel de bureau, informatique et mobilier			47 203	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles			80 005	
Participations et mises en équivalence				
Autres participations			15 328	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			100 234	
Total des immobilisations financières			115 562	
TOTAL			234 398	



[Signature]

AMORTISSEMENTS

Situation et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)

Rubriques	Montant débit exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	18 598,51	833,33		19 431,84
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Inst générales, agencements et divers	10 654	4 365		15 019
Matériel de transport	202	122		324
Mat de bureau et informatique, mobilier	33 606	4 221		37 827
Emballages récupérables et divers				
Total immobilisations corporelles	44 462	8 708		53 170
TOTAL	63 061	9 541		72 602



[Signature]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Provisions réglementées				
Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL				

Provisions pour risques et charges				
Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL				

Provisions pour dépréciation				
Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients	133 404	80 361	69 608	144 157
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL	133 404	80 361	69 608	144 157
TOTAL GÉNÉRAL	133 404	80 361	69 608	144 157



[Signature]

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

Etat des créances				
Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières	100 234	100 234		
Total de l'actif immobilisé	100 234	100 234		
Clients douteux ou litigieux	172 981	172 981		
Autres créances clients	2 056 009	2 056 009		
Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie				
Personnel et comptes rattachés	5 150	5 150		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat – Impôts sur les bénéfices				
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée	21 321	21 321		
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés	257 589	257 589		
Etat – Divers				
Groupes et associés	149 442	149 442		
Débiteurs divers	368 426	368 426		
Total de l'actif circulant	3 030 917	3 030 917		
Charges constatées d'avance	4 081	4 081		
TOTAL	3 135 232	3 135 232		

Etat des dettes				
Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des organismes de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	300 835	300 835	125 393	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	82 126	82 126		
Personnel et comptes rattachés	260 896	260 896		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	354 856	354 856		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	469 170	469 170		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	22 532	22 532		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 141	1 141		
Groupe et associés	1 066	1 066		
Autres dettes	996 882	996 882		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 489 503	2 489 503	125 393	



[Signature]

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :

Rubriques	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 962
Dettes fiscales et sociales	198 742
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	2 598
Autres dettes	34 722
TOTAL	246 024



[Handwritten signature]

A.C.M.G INTERIM
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 6 rue du Général de Gaulle, 77000 MELUN

RCS MELUN 490 923 976



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 JUIN 2019

L'an 2019,
Le 30 juin,
A 10 heures,

La société ACMG FINANCE, Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros, ayant son siège social 127 bis avenue de la République, 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS EVRY 501 606 206,

Représentée par son gérant Antoine CHALLAH,

Associée unique de la société A.C.M.G INTERIM,

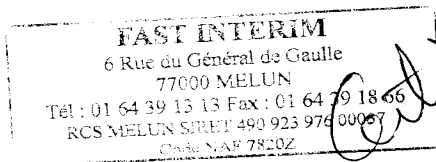
En présence de Monsieur Marc GILBERT, Président non associé de la Société,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Marc GILBERT, Président non associé a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes, à compter du 15 mai 2019.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ont été adressés le 15 juin 2019 à l'associée unique.



II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 et quitus au Président,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Renouvellement d'un mandat de commissaire aux comptes,

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associée unique approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 15 781 euros et qui, compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de 214 154 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	214 154 euros
Reporter à nouveau la somme de :	14 154 euros
Procéder à la distribution de dividendes pour un montant de : Soit 200€ par parts sociales.	200 000 euros

La société ACMG FINANCE, propriétaires de 1000 parts sociales, recevra 200 000 €

Après l'affectation, le report à nouveau s'élèvera ainsi à 259 770€

Les contributions et prélèvements sociaux seront précomptés sur les dividendes à verser en application de la loi

Les associés sont en outre informés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate que des dividendes ont été distribués à la clôture des comptes au 31 décembre 2017, pour un montant total de 200 000€.
Par contre, aucun dividende n'avait été distribué au titre des exercices clos le 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016.

TROISIEME DECISION

L'associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

Le mandat de M. Alain FORT, commissaire aux comptes, arrive à expiration à la clôture du 31 décembre 2018

L'assemblée générale décide de ne pas renouveler ce mandat.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

ACMG FINANCE

